



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 16-2022

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la greffière de la Ville de La Sarre que lors de la séance tenue le 6 décembre 2022, le conseil a adopté le règlement suivant :

Règlement no 16-2022 : Règlement créant une réserve financière pour la tenue des élections municipales

Il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau municipal de la Ville de La Sarre, situé au 201, rue Principale, à La Sarre.

DONNÉ À LA SARRE
CE 9 DÉCEMBRE 2022

Sylvie Lafleur
Greffière adjointe